

*Initiatives ministérielles*

**Une voix:** Son règne n'a duré que trois ans.

**M. Barrett:** C'est vrai, savez-vous pourquoi? Parce que les libéraux et les conservateurs se sont alliés aux créditistes. Ils représentent tous les mêmes intérêts. Même si on ne connaît pas tous les détails de leur alliance politique, on sait par contre qui en a ressenti les effets. C'était là un «ménage à trois» politique—c'est la seule expression que je connaisse en français.

Quoi qu'il en soit, voilà une occasion basée sur l'expérience américaine des années 1930 de financer des obligations municipales tendant à permettre une restructuration fondamentale de toutes les villes et de tous les villages du pays. C'est très simple; en fait, c'est si simple que cela déconcerte complètement les conservateurs. Cela ne leur coûtera pas un sou. Il ne s'agit pas d'accorder une exonération d'impôt à la classe moyenne. Il n'est pas question non plus de permettre aux acheteurs de maison de faire de la spéculation à long terme. On veut simplement offrir, à partir d'un régime enregistré d'épargne-retraite, une obligation municipale peu coûteuse ayant un rendement de 4,5 p. 100 et permettant aux propriétaires de ces obligations, s'ils gardent leur argent dans le régime en question, d'accumuler des intérêts et de pouvoir sortir cet argent sans payer d'impôt après dix ans afin de le consacrer à leurs besoins ou à ceux de leurs enfants. Pendant ces dix années, on aura pu utiliser d'énormes capitaux.

De combien d'argent s'agit-il? Selon les chiffres du gouvernement, il y a maintenant 103 milliards de dollars investis dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Il s'agit ensuite de se demander où est passé cet argent? Nous allons nous pencher là-dessus. Ne soyez pas impatients, je vais procéder étape par étape. La moitié de ces 103 milliards de dollars est investie dans des régimes autogérés.

Je comprends, monsieur le Président, que mon temps de parole est écoulé, mais peut-être que certains collègues auront la bonté de me poser une question afin que je puisse terminer mon intervention.

**L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, dans le hansard du 26 février dernier, à la page 7617, le député néo-démocrate d'Essex-Windsor a clairement énoncé la politique de son parti à l'égard de la déduction pour amortissement. Il a déclaré que la déduction pour amortissement représentait une autre échappatoire pour le secteur de la fabrication du Canada, puisqu'une hausse de cette déduction n'a

jamais été reconnue comme un moyen d'accroître les investissements où que ce soit dans le monde.

• (1240)

Nous avons tous été abasourdis d'apprendre que, selon la politique du Nouveau Parti démocratique, la déduction pour amortissement constituait une échappatoire. Je voudrais simplement savoir jusqu'où ira cette nouvelle politique des néo-démocrates. Proposent-ils d'éliminer complètement la déduction pour amortissement? On se demande ce qu'ils méditent à les entendre énoncer aussi clairement cette politique qui, bien sûr, ruinera l'industrie de la fabrication dans les régions d'Essex-Ouest et de Windsor. Le député pourrait-il expliquer pourquoi ils élimineraient la déduction pour amortissement du régime fiscal canadien?

**M. Barrett:** Monsieur le Président, en vertu du programme que j'appuie, une déduction pour amortissement permettrait aux contribuables canadiens d'économiser des centaines de millions de dollars et, du même coup, de protéger un avantage pour l'investisseur.

Par exemple, vous prêtez les 50 000 \$ que vous avez placés dans un REER à des municipalités, par l'intermédiaire d'un organisme du gouvernement fédéral, à un taux de 4,5 p. 100; au bout de dix ans, vous aurez réalisé 25 000 \$ en intérêts dans votre REER.

**M. McDermid:** En franchise d'impôt.

**M. Barrett:** En franchise d'impôt, c'est exact. Au bout de dix ans, vous avez. . .

**M. McDermid:** Cela ressemble à une échappatoire.

**M. Barrett:** Oh, ce n'est pas une échappatoire. Attendez que je vous dise combien d'argent je vais faire là-dessus. Au bout de dix ans, vous avez le droit de retirer de votre REER les intérêts que vous avez réalisés en tant que montant forfaitaire en franchise d'impôt.

**M. McDermid:** Cela ne coûte rien au contribuable.

**M. Barrett:** Une minute, s'il vous plaît.

**M. McDermid:** Nous voulons savoir quelle période est libre d'impôt.

**M. Barrett:** Vous savez, monsieur le Président, il n'est pas facile de faire comprendre une nouvelle idée à ces gens. Nous l'avons fait pour la médecine socialisée, pour l'assurance-hospitalisation, pour toutes sortes de programmes, et je le ferai encore ici, même si c'est pénible. S'ils écoutaient, ils pourraient peut-être nous voler cette idée. Je serais le dernier à dire que j'en suis l'auteur. Je demeurerais silencieux, priant Dieu de bénir les conservateurs pour avoir donné du travail aux Canadiens.